

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2016

L'an deux mille quinze, le huit décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du 02 décembre 2015, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents :** MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline BRIDOUX, Marc HERNOUT, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HÉDÉ, Philippe DAUTREMER, Nathalie MARCHAND, Abderrahim ASSIM, Gérard VANHUSE, Sophie LEFEUVRE, Gérard MARÉCHAL, Dalila GHOU, Éric ROUSSEL, Régis RICHARD, Éric MAQUET, Corinne FOVET, Béatrice REIMUND, Chantal BOULET.

**Etaient absents excusés :** MM Florence LAPA, Christèle HOLLVILLE, Gérard COUSIN, Jacky PETIT, Sylvie PORQUET, Serge BLANCHET.

**Etaient absents :** Nicole COZETTE, Pascale HOUZE

**Avaient donné pouvoir :** Florence LAPA à Serge LEFEUVRE, Christèle HOLLVILLE à Paulette BRIDOUX-HEDE, Gérard COUSIN à Colette FINET, Jacky PETIT à Freddy DUCHESNE, Sylvie PORQUET à Régis RICHARD, Serge BLANCHET à Éric MAQUET.

Présents : 21      Représentés : 06      Votants : 27      Absents : 2

Madame Nicole COZETTE est arrivée à 20H55 au point n°9

A partir du point n°9 : Présents : 22      Représentés : 06      Votants : 28 .....Absent : 1

### Ordre du jour :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 08 décembre 2015
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire

### FINANCES

- 4) Contrat de maintenance de logiciel avec la société IDEATION informatique : Gestion du cimetière
- 5) Contrats de maintenance de logiciels avec la société LOGITUD SOLUTIONS : Police municipale
- 6) Convention cadre pour des actions de formation des agents communaux avec participation financière : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- 7) Subvention à l'ESCL Cyclisme BMX
- 8) Subvention à l'école André Mille pour l'organisation d'une classe de neige
- 9) Versement de la participation financière de la commune pour le projet pédagogique à l'école André Mille
- 10) Convention d'entretien des espaces verts avec le C.A.T. « Les Alençons »
- 11) Contrat de prestation de service dans le cadre des T.A.P.
- 12) Thé dansant du 02 février 2016
- 13) Dotation au comité de jumelage Européen de la ville de Longueau : 1€ par habitant

## ADMINISTRATION

- 14) Elaboration et validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP°)
- 15) Approbation définitive du Plan Local d'Urbanisme de Longueau
- 16) Convention intercommunale conclue pour la mise en commun partielle des agents de police municipale sur la commune de Boves et Longueau
- 17) Droit d'initiative

### 1) Compte rendu du conseil municipal du 08 décembre 2015 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 2) Désignation du secrétaire de séance :

Madame LEFEUVRE Sophie est désignée secrétaire de séance.

### 3) Communications du Maire :

- Lundi 21 mars 2016 : Conseil municipal examen du Débat d'Orientation Budgétaire
- Lundi 11 avril 2016 : Conseil municipal examen du Budget 2016
- Madame le Maire informe que les deux centres de loisirs ont reçu le label 03 étoiles.

-26 personnes ont participé à la matinée « Don du sang » du 23 janvier 2016. Une deuxième séance aura lieu dans l'année.

-Madame le Maire a assisté à une réunion avec Monsieur le Préfet sur la mise en œuvre de l'état d'urgence. Il y a eu peu de perquisitions dans la somme (22) ; quelques saisies (02 armes, 02 stupéfiants) et 05 assignations à résidence sur l'apologie du terrorisme.

Monsieur le Préfet propose de renforcer la formation sur la radicalisation de la jeunesse, et la mise en place d'une charte relative à la sécurité en direction des écoles.

Il n'y a pas d'aspects graves, mais la vigilance est maintenue.

-Monsieur Freddy DUCHESNE propose le vote d'une motion, au point 17. Le conseil municipal en est d'accord.

### 4) Contrat de maintenance de logiciel avec la société IDEATION informatique : Gestion du Cimetière :

Le contrat de maintenance pour le logiciel Cimetière, présenté par la société IDEATION Informatique, 43 rue d'Amiens à Villers Bretonneux, est accepté pour un montant de 420.00€ H.T. et pour une durée de un an.

Adopté à l'unanimité.

### 5) Contrats de maintenance de logiciels avec la société LOGITUD SOLUTIONS : police municipale :

Le contrat de maintenance pour le logiciel MUNICIPAL Gve, présenté par la société LOGITUD solutions S.A.S., ZAC du Parc des Collines, 53 rue Victor Schoelcher, 68200 Mulhouse est accepté pour un montant de 495€ H.T.

Le contrat de maintenance pour les logiciels MUNICIPAL Canis et MUNICIPAL, présenté par la société LOGITUD Solutions S.A.S, ZAC du Parc des Collines, 53 rue Victor Schoelcher, 68200 Mulhouse sont acceptés pour un montant de 672€ H.T.

Adopté à l'unanimité.

6) Convention cadre pour des actions de formation des agents communaux avec participation financière : Centre National de la Fonction Publique Territoriale :

La convention cadre, présentée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour les actions de formation payantes est acceptée.

Adopté à l'unanimité.

7) Subvention à l'ESCL Cyclisme BMX :

Une subvention de 2 660.00€, au titre de l'année 2016 est attribuée l'association ESCL Bike/Bmx, représentée par Monsieur TARLIER Jean-Pierre, 15 rue Georges Couthon à Longueau, pour la remise en état de la piste BMX.

Adopté à l'unanimité.

*Monsieur Marc HERNOUT précise que le terrain sera repris par Amiens Métropole.*

*Monsieur Régis RICHARD : S'il est repris par Amiens Métropole, la somme sera-t-elle remboursée ?*

*Monsieur Marc HERNOUT : Non*

*Madame Colette FINET : La commune finance les derniers travaux et la métropole reprend, après, la sécurité du terrain et l'entretien.*

*Monsieur Serge LEFEUVRE : Amiens Métropole reprend la piste après remise en état.*

*Madame Chantal BOULET : Pourtant cette piste aurait déjà dû être en compétence Amiens Métropole. C'est un peu trop facile.*

*Madame Colette FINET : Amiens Métropole finance aussi un vestiaire à côté.*

*Madame Béatrice REIMUND : S'il n'y avait pas eu de travaux, le terrain aurait-il été transféré ?*

*Madame Colette FINET : On ne sait pas.*

*Monsieur Régis RICHARD : Amiens Métropole aurait dû jouer son rôle depuis longtemps, sur le fond cela mérite réflexion.*

*Madame Colette FINET : Il faut faire la remarque en Conseil d'Amiens Métropole*

*Monsieur Régis RICHARD : Cela sera fait.*

*Monsieur Marc HERNOUT : A la base, le terrain a été réalisé très rapidement à la demande de jeunes et la commune a forcé un peu la main. Aujourd'hui il fonctionne bien avec beaucoup de jeunes et avec l'encadrement d'une personne titulaire du Brevet d'Etat.*

*Madame Colette FINET : Ce terrain est reconnu et ils ont fait un travail remarquable.*

8) Subvention à l'école André Mille pour l'organisation d'une classe de neige :

Une subvention de 2000€ est accordée à l'école André Mille représentée par son Directeur Monsieur PLUQUET, pour la réalisation du projet pédagogique « classe de neige ».

Adopté à l'unanimité.

9) Versement de la participation financière de la commune pour le projet pédagogique à l'école André Mille :

Le principe du versement de la somme de 2700€ pris sur l'allocation scolaire est adopté.

Le Maire est autorisé à verser la participation communale qui concerne le projet pédagogique de l'école André Mille pour un montant de 2700€.

Adopté à l'unanimité.

10) Convention d'entretien des espaces verts avec le C.A.T. « Les Alençons »

La convention présentée par le Centre d'Aide par le Travail « ESAT les Alençons », représenté par Monsieur HOUPEMANS, 80450 PETIT CAMON, pour l'entretien des espaces verts est acceptée, pour un montant de 11 756.78 Euros.

11) Contrat de prestation de service dans le cadre des T.A.P.

Le contrat n°06.216 présenté par l'UFOLEP, 8/10 rue Jean XXIII à Amiens, pour des séances de sport de glisse d'un montant de 882.00€ est accepté.

Adopté à l'unanimité.

12) Thé dansant du 02 Février 2016

Monsieur GUIMARD Arnaud, accordéoniste, 16 rue d'Auxi à ONEUX, est retenu pour assurer l'après-midi dansant du mardi 02 février 2016 de 14H à 18H, salle Daniel Fery pour un montant de 300 euros.

Adopté à l'unanimité.

13) Dotation au comité de jumelage Européen de la ville de Longueau : 1€ par habitant

Une dotation de fonctionnement au titre de l'année 2016 calculée à raison d'un euro par habitant soit 5693 € est attribuée au comité de jumelage européen représenté par Monsieur FILIPIAK Raymond, son président domicilié 123 rue Foch à Longueau.

Adopté par 22 voix pour et 06 abstentions.

*Madame Colette FINET précise que le nombre d'habitants est en baisse, qu'elle a été destinataire d'un courrier de l'INSEE qui indique que la population est de 5693 habitants au 01/01/2016. Ce chiffre correspond à la population légale au 01/01/2013.*

14) Elaboration et Validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) :

Le conseil municipal, après délibération décide :

- D'émettre son avis sur la validation de cet Ad'AP, ainsi que la programmation des travaux sur 09 ans comme indiqué dans le tableau récapitulatif.
- D'autoriser les travaux mentionnés pour la mise en conformité des ERP
- D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à prendre toute décision et signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

Adopté à l'unanimité.

*Monsieur Régis RICHARD : Concernant le cimetière : Qu'est-ce que c'est ? Les allées ?*

*Monsieur Bernard BELIN : Cela correspond à du goudron qui serait envisagé dans le diagnostic, mais tout n'est pas déterminé.*

*Madame Chantal BOULET : Souhaite avoir des éléments, notamment sur les dépenses importantes.*

*Monsieur Bernard BELIN : Les documents sont consultables en Mairie.*

*Madame Colette FINET : Dans un prochain conseil municipal, il faudra détailler les années 2016 et 2017 au moins.*

*Madame Nathalie MARCHAND : Catégorie, qu'est-ce que c'est ?*

*Monsieur Bernard BELIN : C'est le nombre de personnes.*

*Madame Nathalie MARCHAND : Comment s'effectue le choix des bâtiments ? Comment a fonctionné la commission ?*

*Monsieur Bernard BELIN : Il y a eu très peu de participants dans les réunions de travail de la commission. C'est aussi un choix financier.*

15) Approbation définitive du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal (et de sa publication au recueil des actes administratifs) ;
- Dit que conformément à l'article R 123-25 du code de l'urbanisme, le PLU est tenu à disposition du public en mairie de LONGUEAU et à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture ;

Adopté par 22 voix pour et 06 abstentions.

16) Convention intercommunale conclue pour la mise en commun partielle des agents de la police municipale sur la commune de Boves et Longueau

La délibération du 06 juillet 2015 approuvant la mutualisation du service de police municipale de Longueau, et du garde champêtre de la commune de Boves est annulée. Une nouvelle convention intercommunale a été établie pour fixer les modalités d'organisation et de financement de la mise en commun des agents et de leurs équipements. Adopté à l'unanimité.

17) Droit d'initiative :

Monsieur Freddy DUCHESNE propose le vote d'une motion :

Le 12 janvier 2016, la justice a condamné 8 syndicalistes de Goodyear à de la prison ferme. Leur « crime » ? Avoir retenu 30 heures, sans violence, deux dirigeants de l'entreprise qui procédaient à la fermeture du site et à 1200 suppressions d'emplois.

C'est la première fois, depuis un demi-siècle qu'un gouvernement demande la prison ferme contre des syndicalistes, pour des actions menées en vue d'empêcher la fermeture de leur usine.

Cette prise de position est une inacceptable criminalisation de l'action syndicale qui vise à placer le militant syndical au rang de délinquant.

Nous y voyons une régression dans la conception même des libertés publiques dans notre pays. Et plus particulièrement une atteinte contre le droit du travail, contre la place et le rôle qu'il confère aux organisations syndicales dans les relations entre les salariés et les employeurs dans l'entreprise.

Il est extrêmement dangereux pour les libertés que l'actuel « état d'urgence » inspire et oriente l'autorité de l'État dans de telles dérives répressives !

Il est inacceptable que les procureurs et les forces de police soient ainsi mis au service des grands groupes industriels et financiers pour briser toute résistance à la destruction des emplois et de l'industrie.

Avec déjà plus de 150 000 pétitionnaires et la création de comités locaux de soutien, nous sommes particulièrement satisfaits de voir qu'une forte mobilisation citoyenne commence à se manifester pour exiger la justice pour « les 8 condamnés de Goodyear ». Nous nous y associons pleinement !

Les élus du Conseil Municipal de Longueau expriment avec fraternité leur soutien et leur solidarité aux salariés de Goodyear. Nous exigeons l'annulation de ce jugement inique et, au-delà, l'amnistie pour tous les militants syndicaux condamnés.

Nous invitons également les habitant(e)s de Longueau à signer la pétition mise en ligne sur [change.org](http://change.org) « je signe l'appel « Nous Sommes Tous Des Goodyear ». La motion est adoptée par 22 voix pour et 06 abstentions.

*Madame Chantal BOULET : Qu'en est-il de la station d'épuration ? Les travaux deviennent gênants.*

*Madame Colette FINET : Les travaux rue Lucette Bonard n'ont rien à voir avec la station d'épuration. C'est un câble à très haute tension qui est installé. Concernant la station d'épuration, tout est prêt. La commission d'appel d'offres doit statuer le 11 ou 18 février.*

*Monsieur Régis RICHARD : Concernant le local du Secours Populaire, le disjoncteur général est dans le local ex C.G.T. Il y a des coupures de courant au local de l'association. Une alimentation peut-elle être installée pour éviter ce problème ? Il n'y a qu'une ligne à tirer.*

La séance est levée à 21H50.

La secrétaire,  
Sophie LEFEUVRE